

ARRETE PERM 2026-01

Arrêté de fixation des limites d'une agglomération de La Charniaz

Arrêté municipal portant modification des limites de l'agglomération sur la route départementale n°912

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 5^e partie - signalisation d'indication ;

Considérant, que la zone agglomérée située le long de la route n° RD 912, du P.R. 3+610 au P.R. 4+008, s'est étendue et a bien le caractère de rue entre les numéros 310 et 740 route d'Annecy ;

ARRETE

Article 1 - Les limites de l'agglomération de La Charniaz, au sens de l'article R110-2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :

- RD 912 du P.R. 3+610 au P.R. 4+008,
- Du numéro 310 au 740 Route d'Annecy.

Article 2 - La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5^e partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

Article 3 - Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Bellecombe en Bauges.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 - M. le maire de la commune de Bellecombe en Bauges, M. le directeur général des Services du département, le lieutenant-colonel commandant le groupement de Gendarmerie du Châtelard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée à M. le directeur Maison technique du Département-Bassin chambérien Combe de Savoie.

Fait à Bellecombe-en-Bauges, le 23 février 2026

Le Maire, M. Éric DELHOMMEAU